

L'ESSENTIEL

- Le Gouvernement s'est engagé à créer 60 000 postes dans l'éducation dont 54 000 dans l'éducation nationale d'ici 2017 au titre de l'enseignement scolaire.
- Engagée dès la rentrée 2012, la refondation de l'École a déjà permis, sur la période 2012-2016, la création de 42 338 emplois dans l'éducation nationale.
- Conformément aux engagements, les 60 000 postes seront donc atteints avec le projet de loi de finances 2017.

Premier degré : 1 poste pour 5 élèves supplémentaires (2012-2016)

Priorité de la loi d'orientation de 2013, l'enseignement du premier degré public bénéficie de 19 328 créations d'emplois d'enseignants dont 13 011 pour des enseignants stagiaires. Ces derniers ayant un temps partagé entre la formation et l'enseignement en classe, ce sont au total 12 823 moyens d'enseignement supplémentaires placés devant élèves qui ont été créés (ils correspondent au nombre de titulaires auquel s'ajoute la moitié du temps des postes de stagiaires). Ces emplois permettent de lutter contre la difficulté scolaire (en particulier par l'implantation de moyens dans le dispositif « **plus de maîtres que de classes** »), d'améliorer la scolarisation des moins de 3 ans en éducation prioritaire, de renforcer les moyens de remplacement, de poursuivre l'amélioration du régime de décharge des directeurs d'école et de favoriser la réorganisation du réseau des écoles en milieu rural. Ils financent également l'impact de la démographie (+ 64 375 élèves entre 2013 et 2016) et le renforcement de la formation continue notamment en éducation prioritaire.

Second degré : 1 poste pour 14 élèves supplémentaires (2013-2016)

Entre 2013 et 2016, 16 749 emplois d'enseignants ont été créés dans le second degré dont 13 290 pour des enseignants stagiaires. Les moyens d'enseignement supplémentaires placés devant élèves dans le second degré public (soit 10 104 emplois en additionnant la moitié du temps d'enseignement des stagiaires et les emplois de titulaires) ont permis de couvrir les besoins liés à la démographie scolaire (+ 141 836 élèves supplémentaires), de renforcer les moyens de remplacement, d'accompagner la mise en œuvre du plan de refondation de l'éducation prioritaire et celle de la réforme du collège. Par ailleurs, la création de 300 postes supplémentaires de personnels administratifs a contribué à améliorer l'encadrement administratif dans les EPLE.

Enfin, les créations d'emplois dans l'enseignement privé (3 753 emplois dont 2 979 pour des enseignants stagiaires, soit 2 264 moyens d'enseignement supplémentaire placés devant élèves) ont permis le respect de la parité.

Pour permettre à des élèves en situation de handicap d'être accompagnés dans leur scolarité dans les établissements ordinaires, la création de 2 900 postes d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) constitue la priorité parmi les moyens nouveaux alloués à la vie de l'élève. Les 760 postes supplémentaires dédiés aux conseillers principaux d'éducation (CPE et aux personnels médico-sociaux en établissement (médecins, infirmiers, assistants de service social), de même que 2 150 emplois d'assistants d'éducation sont prévus afin d'accompagner la refondation de l'éducation prioritaire.

Rentrée 2016 : 10 711 postes créés

Pour le **premier degré** public, les moyens budgétaires inscrits dans la loi de finances pour la rentrée 2016 se traduisent par la création de 3 411 équivalents temps plein (ETP) d'enseignants du premier degré et la création de 1 000 ETP supplémentaires d'enseignants stagiaires.

Compte tenu des décharges accordées aux enseignants stagiaires qui partageront leur temps entre formation dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espe) et enseignement en classe, les moyens d'enseignement supplémentaires représenteront **3 911 ETP**.

Ils permettront de financer l'impact de la démographie, de lutter contre la difficulté scolaire en particulier par l'implantation de moyens dans les dispositifs « plus de maîtres que de classes », de conforter la formation continue des enseignants du premier degré, d'améliorer le potentiel de remplacement, de poursuivre l'amélioration du régime de décharge des directeurs d'école et de favoriser la restructuration du réseau des écoles en milieu rural.

Dans le **second degré** public, les moyens budgétaires prévus en loi de finances pour la rentrée 2016 se traduisent par la création de 2 509 ETP d'enseignants du second degré et de 591 ETP supplémentaires d'enseignants stagiaires. Compte tenu des décharges accordées aux enseignants stagiaires qui partageront leurs temps entre formation en Espe et enseignement en classe, ce sont **2 804** moyens d'enseignement nouveaux qui seront placés devant élèves.

La répartition des moyens pour la rentrée 2016 permet tout particulièrement de financer la réforme du collège et les besoins liés à l'évolution de la démographie prévisionnelle des effectifs d'élèves.

Enfin, pour le programme « Vie de l'élève », sont créés à la rentrée 2016 :

- **40 emplois d'infirmier** qui permettront d'atteindre l'objectif d'un infirmier par collège en éducation prioritaire pour le suivi de santé des élèves dans les zones sensibles ;
- **60 emplois d'assistant de service social** qui serviront à renforcer le suivi des élèves, principalement en éducation prioritaire ;
- **350 emplois d'accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH-i)** qui permettront d'améliorer la prise en charge de ces élèves. **S'y ajouteront 6 400 emplois AESH, par transformation**, pour un nombre équivalent d'heures d'accompagnement, de 11 200 contrats aidés. Sur 5 ans, ce sont 56 000 contrats aidés qui seront ainsi transformés ;
- **2 150 emplois d'assistants d'éducation** pour accompagner la progression des effectifs d'élèves dans le second degré et la refondation de l'éducation prioritaire.

Dans l'enseignement privé, les moyens budgétaires prévus en lois de finances pour la rentrée 2016 se traduisent par la création de 500 ETP d'enseignants auxquels se rajoutent 250 ETP par transfert d'emplois soit 750 moyens d'enseignement supplémentaires.

Répartition des créations de postes dans l'éducation nationale

